



Conditions sanitaires obligatoires

- à partir du lundi 15 juin 2020 -

Cadre général des consultations

- L'accès aux locaux n'est autorisé qu'au patient disposant d'un rendez-vous.
- Merci de venir à l'heure précise du rendez-vous et non en avance.
- Le patient peut être accompagné éventuellement d'un aidant ou d'un parent pour un mineur (1 seul obligatoirement).
- L'accompagnant/parent ne devra pas attendre dans la salle d'attente durant le rendez-vous ; un horaire de retour vous sera donné.
- Pas de possibilité d'attendre dans les locaux.
- Les toilettes sont fermées pour mesure sanitaire.
- Les rendez-vous sont limités à 45 minutes ; ce temps ne pourra pas être dépassé pour respect des mesures d'hygiène entre patients.
- Le nombre de consultations par jour sera limité également.
- Si utilisation de matériel partagé (jouet, crayon...), il sera désinfecté avant utilisation et après utilisation avec un détergent désinfectant virucide répondant à la norme EN14476.

Pour la sécurité de tous

- ✓ Un temps de latence entre deux rendez-vous est prévu (15-20mn) afin de désinfecter/ aérer les locaux et éviter tout croisement/contact entre les patients. Les sièges et poignées de porte sont désinfectés à chaque fois et pour chaque patient.
- ✓ Merci de ne pas toucher les poignets de porte et autres meubles.
- ✓ Le professionnel de santé porte masque et blouse.
- ✓ Le patient doit porter un masque avant d'entrer (sauf enfant de moins de 10 ans).
- ✓ Une fois passée la porte d'entrée, le patient doit immédiatement se désinfecter les mains et mettre des sur-chaussures. Ce matériel sera à votre disposition.

Paiement des séances

- ❖ Si paiement par chèque, merci de le préparer entièrement à domicile, afin d'apporter un chèque dûment complété et signé.
- ❖ Si paiement en espèces, merci d'apporter l'appoint de la somme, sans possibilité de rendre la monnaie.

L'ensemble des tarifs est consultable sur Doctolib ou site internet.

Suite aux annonces gouvernementales, les rendez-vous à distance (par vidéo consultation) sont toujours à préconiser, même après le 2 juin 2020.